

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 6 Mars 1888—No 9

LES

Travailleurs de la Mort

[SUITE]

Celui ci avait repris sa place dans son grand fauteuil. Il songeait à la visite du comte, il pensait que le lendemain il reverrait Myrtille, et les yeux fixés sur le beau soleil d'hiver rayonnant dans un ciel clair et splendide, il remerciait Dieu, qui lui faisait une fin si douce après une existence si bien remplie.

Le hennissement d'un cheval qu'il crut reconnaître le fit tressaillir; il se leva et ouvrit la porte.

En apercevant le comte Alberti chancelant sur son cheval, et pâle comme un mort, il éprouva un pressentiment d'un malheur.

—Mon Dieu ! dit-il, qu'est il arrivé ?

Alberti descendit de monture avec une difficulté visible, puis il laissa le cheval sous le hangar et entra dans la salle.

Alors enlevant son habit, il dit à Waster :

—Mon brave, tu as plus d'une fois pensé des blessures, soigne celle-ci...

—Mon maître, mon cher maître, quel malheur !

—Qui, un grand malheur, Waster; car, si mon sang coule, et si je me sens affaibli, il y a un homme inanimé sur la passerelle.

Le vieillard alla chercher de la charpie, un bandage, visita la plaie faite par la pointe de l'épée de Ryswick et la jugea sans gravité. Après avoir pansé son maître, que réconforta un verre de vin vieux, le garde-chasse demanda respectueusement le détail de ce qui s'était passé, Alberti lui raconta l'attaque de Ryswick, le soin qu'il avait dû prendre de sa défense personnelle, et la catastrophe qui venait de terminer le combat.

—Qu'allez vous faire demanda Waster.

—Essayez de me défendre et de lutter contre la justice serait inutile. La famille Ryswick est puissante et je porte un nom étranger. J'aurai contre moi Reynold de Haag, mon beau frère. Je dois fuir en attendant l'apaisement des rancunes. Je vais écrire un mot à Agnès, qui me croira et qui continuera à me plaindre et à m'aimer... Cette lettre, tu la remettras à Myrtille, qui ne peut manquer de venir te voir demain... Il faut tout craindre des hommes, Waster, et tout attendre de la bonté de Dieu.

—Ce misérable Ryswick ! s'écria Waster, il aura donc réussi à ce qu'il souhaitait davantage, à briser votre bonheur ?

—Il est à cette heure au tribunal de Dieu, répondit le comte, nous n'avons plus le droit de l'accuser.

—Mais, blessé comme vous êtes, aurez vous la force de fuir ?

—Je l'aurai, mon brave.

—Possédez vous au moins une somme suffisante ?

—Quelques pièces d'or et des bagues, l'indispensable jusqu'à ce que j'ai appris à Agnès la vérité sur cette catastrophe, et qu'elle ait trouvé le moyen de venir me rejoindre. Seulement, je ne saurais voyager avec un semblable costume. Sa richesse, le sang qui le couvre, suffiraient pour me rendre suspect. Cherche le plus simple de tes habillements, mon bon Waster.

Le vieux garde tira d'une armoire une culotte de drap brun, des bas de laine, un gilet et une veste, du linge assez gros, mais très blanc, et le comte Alberti se trouva un moment après métamorphosé en paysan. Il s'assit alors à la table du garde, et traça, pour sa femme, une lettre que son émotion lui fit souvent interrompre.

Quand elle fut finie, Carlo Alberti se leva, prit un morceau de pain et une tranche de venaison, qu'il plaça dans une des vastes poches de sa houpelande, et cacha dans sa poitrine un petit poignard ciselé.

Au même instant, un souvenir lui revint :

—J'ai perdu le bouquet de roses d'Agnès ! dit-il.

Il songea un moment à retourner du côté de la passerelle; mais le jour baissait, il pouvait se faire qu'on eût déjà trouvé le cadavre du baron de Ryswick, et après avoir donné un regret à ce souvenir, auquel Agnès

attachait un prix superstitieux, le comte Alberti adressa un dernier adieu au vieux garde et disparut dans la forêt dépeuplée.

III

LE BOUQUET FLÉTRI

Deux paysans longeant le torrent glacé près duquel s'était passé le drame dont Ryswick avait été victime.

Ils s'entretenaient paisiblement de leurs fermes, de leurs récoltes. Ils semblaient heureux et gais, et marchaient de ce pas alerte qui indique la force et la belle humeur. Tout à coup, l'un d'eux posa la main sur l'épaule de son compagnon :

—Regarde, dit-il, à droite... Ne vois tu pas un cheval frappant la terre de son sabot, puis un homme immobile ?

—En effet, répondit Terril. Cours vers le voyageur, il me semble en méchant état.

—Sans doute, Terril, sans doute, on se doit à ses frères, à moins qu'un inconvenient doive résulter de l'aide que nous leur prêtons.....

—On ne calcule pas quand il s'agit de sauver un homme en danger.

—On doit calculer toujours, au contraire. Mais rien ne prouve encore que ce voyageur ne soit pas tout simplement brisé de fatigue et n'ait choisi ce lieu pour se reposer.

Trag le second paysan, celui qui semblait le plus craintif des deux, laissa passer son compagnon et le suivit avec une frayeur mal dissimulée.

Deux minutes après, Terril et Trag se trouvaient en face d'un spectacle qui les fit reculer d'épouvante.

Le baron Ryswick, la poitrine ouverte par une large plaie, était étendu sur le dos. Sa face était convulsée, les yeux semblaient garder l'effroi stupéfiant du trépas. Une épée à poignée d'or cerclée se trouvait à ses côtés; cette épée était tachée de sang. A dix pas du baron se trouvait une autre arme, également rougie, puis dans une flaque brune on pouvait voir un bouquet de roses flétries.

Trag commença à trembler de tout son corps.

—Ce qui s'est passé ici ne nous regarde guère, dit-il, à Terril; m'est avis que nous ne devrions point nous en mêler...

—Mais si ce malheureux vivait encore !

—Lui, avec une blessure pareille ! c'est impossible. Vois-tu, Terril, j'ai toujours entendu dire à mon père qu'on ne devait point porter la main sur un cadavre ou sur le corps d'un homme atteint de blessures pouvant être le résultat d'un crime... On risque gros et l'on ne gagne rien. Une seule chose nous est possible : prendre par la bride ce cheval, qui, sans nul doute, était la propriété du mort, et le conduire chez le juge Horster, dont ma femme a nourri la fille, mademoiselle Marthe... Nous raconterons ce que nous avons vu, et la justice fera le reste... Mais quant à toucher le cadavre, on me conperait plutôt les deux mains; je suis sûr qu'on m'accuserait d'avoir méchamment mis à mort ce gentilhomme.

—Non pas seulement un gentilhomme, Trag, mais un général.

—Raison de plus ! fit le paysan.

—Il nous faut deux heures pour gagner la ville, ajouta Terril, la nuit ne sera pas tout à fait venue.

—C'est égal ! mauvaise affaire ! fit Trag; cette rencontre portera malheur au mariage de nos enfants.

(A suivre)

L'HYPNOTISME

L'hypnotisme est, depuis quelque temps, fort à la mode auprès d'un certain groupe de savants qui on déduisent, avec force réclames, la suppression du surnaturel en général et des miracles en particulier. Pour quiconque réfléchit, cette conclusion est ridicule autant qu'absurde, mais il est certain que, sous ce nom d'hypnotisme, on a publié un peu partout le récit de phénomènes troublants, propres à déconcerter les esprits qui en cherchent, sans la trouver, une raisonnable explication. Même les savants chrétiens, qui se sont appliqués avec les meilleures intentions, à donner des procédés de l'hypnotisme une explication scientifique propre à combattre les conclusions dont nous parlions plus haut, ces savants, disons-nous, n'ont pas réussi à répondre avec une pleine satisfaction aux questions qui se posent. Lorsque dernièrement, ici

même, le savant docteur Constantin James a produit, sous sa responsabilité, l'explication qui lui paraît la plus naturelle, il n'a pas échappé au reproche d'accorder trop, dans son hypothèse, à l'action de la matière sur le moral, en ramenant toute la question à une combinaison de fluides.

Voici, fort heureusement, un livre qui, en attendant les décisions de Rome, offre aux catholiques une doctrine autorisée sur ces graves et délicates matières... C'est un savant religieux, rédacteur de la "Civiltà cattolica," le R. P. Franco, qui nous la donne. Nous avions suivi avec un vif intérêt, dans la célèbre revue italienne, la série des études consacrées par le R. P. Franco à l'hypnotisme, afin d'en examiner les phénomènes et d'en déterminer le caractère, et le regret nous venait qu'on ne pût faire bénéficier le public français de ce lumineux exposé. Notre collaborateur M. de Villiers de l'Isle-Adam, pressé de la même pensée, n'a pas reculé devant le labeur d'une traduction particulièrement longue et difficile puisque, tant au point de vue scientifique, qu'au point de vue théologique, il fallait, sans quitter le souci de l'élégance, viser à la plus rigoureuse exactitude. Heureusement la langue française est presqu'aussi familière au R. P. Franco que l'italienne. L'illustre auteur a donc bienveillamment consenti à recevoir toutes les épreuves, et même il a introduit dans le texte français les nombreuses additions qu'il réservait pour une troisième édition italienne de son savant ouvrage.

Ces explications disent assez la confiance que doit avoir le lecteur dans le livre que nous nous bornons aujourd'hui à signaler, avec l'intention d'y revenir promptement pour mieux faire ressortir l'importance. Nous indiquerons alors, en résumé, le jugement théologique porté par le R. P. Franco sur les phénomènes de l'hypnotisme.

AUGUSTE ROUSSEL

Le Nouveau Recteur DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE (de l'Univers)

Nous recevons de Lille l'heureuse nouvelle que, par suite du récent honneur fait à Mgr Hauteœur, qui succède, comme chancelier de l'Université catholique, à Mgr Monnier, nommé chancelier honoraire et comte romain, Mgr Baunard est nommé recteur de l'université catholique de Lille.

Il est superflu de faire pour nos lecteurs l'éloge du nouveau recteur, qui s'est acquis depuis longtemps, par des ouvrages du plus grand mérite, une réputation à laquelle il a mis le sceau par sa remarquable Histoire du cardinal Pie. On ne saurait douter que, dans le poste élevé qui lui est confié par le Souverain Pontife, dont le choix répond si bien à l'attente des catholiques, Mgr Baunard sera pour l'université dont il devient le chef un ornement et une force, en sorte qu'après les développements si heureux des dix dernières années, elle recevra une impulsion nouvelle.

A cet égard, les succès acquis à la direction de Mgr Baunard depuis qu'il est à la tête du beau collège Saint-Joseph sont une promesse dont la réalisation féconde ne fait de doute pour personne. La sûreté de la doctrine, l'éclat du talent, la science de l'administration, le tact et l'aménité des rapports, tout se réunit en Mgr Baunard pour lui faciliter une tâche qui est parfois non moins difficile que glorieuse, étant donné le régime qui a mesuré avec une si envieuse sollicitude aux universités catholiques la demi-liberté dont jouit leur enseignement.

Causeries littéraires

L'abbé Maury et Mirabeau (DE l'Univers) (Suite)

Ah ! s'il eût siégé sur les bancs de la gauche, au lieu de prendre place sur les plus élevés de la droite ! Si, au lieu de défendre "le trône et l'autel", il eût embrassé la cause de la Révolution, de quelle popularité son nom serait-il pas entouré ! Avec quel enthousiasme aurait-il parlé de lui M. Thiers et M. Mignet, M. Mi-

cholet et M. Louis Blanc ! Est-il même bien sûr que Mirabeau ne se serait pas vu relégué au second plan, condamné à lui céder la première place ?

IV

Il était inévitable que le nom de Mirabeau se rencontrât dans un article sur l'abbé Maury. L'abbé de Pradt, membre de l'Assemblée constituante, où il ne prit du reste la parole qu'une seule fois, a dit très justement : On ne peut parler de l'abbé de l'abbé Mury sans rappeler son rival Mirabeau, pas plus qu'on ne peut faire l'histoire de Charles XII et du czar Pierre sans que me rende dans l'autre.

Dans son discours du 27 novembre 1790 sur la constitution civile du clergé, après avoir établi que Mirabeau ne s'était pas fait fautive de tronquer les citations, de falsifier les textes, Maury ajoutait, s'adressant directement à son adversaire : "Vous avez donc cité à faux, pour en imposer à cette assemblée; et la vérité a le droit de vous donner, à vous ou plutôt à votre écrivain, le démenti le plus authentique."

Ou plutôt à votre écrivain... Qu'est à dire ? Serait-ce que par hasard Mirabeau faisait faire par d'autres les discours qu'il apportait à la tribune ? Ses contemporains n'hésitaient pas à le dire, et M. Aulard, qui a fait de cette question l'objet de l'un des meilleurs chapitres de son livre, a recueilli quelques-uns de leurs témoignages à cet égard. Les Actes des Apôtres ne se laissent pas de reprocher à Mirabeau ses plagiafs quotidiens. Peltier, dans le Pamphlet auquel il avait donné pour titre : Dornne, salvum fac regem., nommait ses principaux faiseurs, Etienne Dumont et Duroveray. Veut-on venir pour suspects Peltier et les Actes des Apôtres ? Soit. Récusera-t-on aussi les collègues de Mirabeau, le marquis de Furrières, dont les Mémoires sont frappants d'impartialité; le duc de Levis, qui, dans ses Souvenirs et Portraits, ne parle de Mirabeau qu'avec une extrême indulgence ? "Le comte de Mirabeau prononça à la tribune de l'Assemblée un assez grand nombre de discours écrits; plusieurs rapports sur des objets intéressants portent aussi son nom. Il est certain que la plupart de ces pièces ne sont pas de lui; et comme l'auteur de l'adresse aux troupes, du discours sur le veto, du rapport sur les monnaies, etc., etc. Il y a apparence, quoique l'on m'ait assuré le contraire, qu'il corrigeait ses morceaux, comme les grands peintres retouchent ceux qui sortent de leurs ateliers."

Les historiens de la Révolution, et en particulier MM. Thiers et Mignet, ne tiennent aucun compte, cela va sans dire, de ces témoignages qui diminuaient Mirabeau et lorsque parurent, en 1831, les "Souvenirs" du Genevois Etienne Dumont, qui avait été l'un des plus grands "écrivains" du grand orateur et qui donnait sur ses discours et leurs véritables auteurs les détails les plus précis et les plus circonstanciés, on accueillit ces révélations avec une colère mêlée de pitié : on cria haro sur le Genevois !

Dumont avait dit vrai cependant. Au nombre des collaborateurs de Mirabeau, il avait indiqué le pasteur Reybaz. A ce dernier, d'après lui, étaient dus notamment les discours sur les assignats (27 août 1790) et le discours sur les successions en ligne directe, lu par Talleyrand le lendemain de la mort de Mirabeau. Ce malheureux Reybaz ! Avant-on fait sur lui, en 1831, assez de gorges chaudes ! A-t-on assez ri de ce Suisse qu'Etienne Dumont faisait venir, non d'Amiens, mais de Nyon, pour le bombarder auteur de ce discours sur les assignats, l'une des plus magnifiques inspirations de Mirabeau, l'un de ses plus grands triomphes oratoires ! Et les riens avaient beau jeu : Etienne Dumont n'était plus là pour défendre son livre et fournir ses preuves; il était mort en 1829. Quant au pauvre Reybaz, il était mort en 1804. Mais voilà qu'en 1874 on met au jour la correspondance de Reybaz et de Mirabeau et, cette fois, le doute n'est plus permis, les dénégations ne sont plus possibles. On a les billets, les lettres de Mirabeau commandant des discours à son "écrivain"; on a les "brouillons" de Reybaz; on a les remerciements de Mirabeau.

Il vient de prononcer son discours sur les assignats, que l'Assemblée a salué d'applaudissements enthousiastes et dont elle a décrété l'impression presque à l'unanimité. Tout chaud de ces applaudissements, il écrit à Reybaz le billet qu'on va lire :

"Je vous envoie tous les compliments que m'a valu l'excellent dis-

course dont vous m'avez doté. Ne soyez pas fâché de deux ou trois mots que j'y ai dissimulés : ils résisteront dans l'impression; mais j'ai craint que l'Assemblée fut quelquefois ou ne se crut un peu trop gourmandée. Ainsi j'ai été (seulement pour la prononciation), le mot "bien," etc. Maintenant je vous assure : 1o que le succès a été énorme; 2o que cela passera. Je vous demande la permission d'aller corriger les épreuves avec vous. Je vous demande aussi d'exercer sur-le-champ la dictature la plus absolue sur les discours où vous voulez bien donner droit de cité au petit nombre de pages que j'y ai ajoutées. "Vale et me ama." 27 août 1790.

"Au reste, je me suis aperçu que l'écriture, toute charmante qu'elle soit, est un peu petite à la tribune. Mes respects aux pieds du secrétaire."

"N.-B.—Suivez avec grand soin les "Moniteurs," afin de nous tenir prêts à une réplique."

Mirabeau a mis la main sur le plus précieux des collaborateurs; il ne le lâchera plus : chaque semaine, chaque jour amène une nouvelle demande. C'est une réplique pour cette même affaire des assignats; puis un plan d'éducation nationale, puis un discours sur l'irréductibilité des rentes, puis un autre sur le duel, un autre sur l'adoption; d'autres encore sur le divorce, sur la peine de mort, sur l'extradition, etc., etc.

Pendant ce temps, les autres auxiliaires de Mirabeau n'abattent pas, de leur côté, une moins terrible besogne. Ce sont d'abord les collaborateurs en titre : Duroveray, ancien procureur général de la République de Genève, Etienne Dumont, Clavières, Pellenc; viennent ensuite les collaborateurs par occasion, Frochet, Chamfort, le jeune de Comps, second secrétaire de Mirabeau, l'abbé Lamourette, qui compose le discours sur la constitution civile du clergé (26 novembre 1790), et l'adresse aux Français sur la constitution civile du clergé (14 janvier 1791).

Et encore n'est-il pas bien sûr que nous ayons là tous les ouvriers de ce formidable atelier. Ce qui est certain, c'est qu'il ne reste, à l'actif de Mirabeau, que ses improvisations. De tous ses grands discours, il n'en est resté pas un seul qui soit de lui. Ses improvisations sans doute sont superbes; elles suffiraient pour qu'il demeure un admirable, un prodigieux orateur. Suffisent-elles pour qu'on puisse l'égalier aux Démosthène et aux Bossuet, le dire sans rival parmi ses contemporains et ses successeurs ? Un bon juge, M. Royer-Collard, ne le pensait pas. Il disait un jour à un de ses neveux, M. Genty de Bussy : "J'ai entendu Mirabeau dans sa gloire, j'ai entendu M. de Serre et M. Lainé : aucun n'égalait M. Berryer dans les qualités principales qui font l'orateur." Quant à Maury—auquel je reviens, —il me semble qu'il ne fait pas trop mauvaise figure maintenant en présence du vrai Mirabeau. Et puisque aussi bien ce duel des deux grands orateurs de la Constituante est le principal objet du livre de Mgr Ricard, je demande la permission de m'y arrêter encore quelques instants.

On prête à Mirabeau ce mot sur son antagoniste : "Quand l'abbé Maury a raison, nous nous battons; mais quand il a tort, je l'écrase." Même si nous prenons ce mot au pied de la lettre, il en résulte que Mirabeau n'a pas souvent battu son rival, car ce dernier n'a "eu tort" que dans un petit nombre de circonstances. Sans doute, les scrutins consacraient presque toujours l'opinion de Mirabeau, mais pouvait-il en être autrement dans une assemblée où les membres du côté droit, les "Noirs," comme on les appelait, étaient à peine trois cents, tandis que les membres du côté gauche étaient trois fois plus nombreux ? Malgré cette énorme disproportion des forces des deux partis, et bien que l'abbé Maury parlât au nom d'une minorité battue d'avance, il lui est arrivé plus d'une fois de ramener à son opinion ses adversaires, d'emporter la victoire de lutte.

Le 25 octobre 1790, Le Chapelier présente au nom du comité de constitution le plan d'organisation d'une haute cour nationale. Maury combat successivement tous les articles du projet, relève les erreurs, supplée aux lacunes, montre avec force ce qu'il y a d'illogique et de périlleux à instituer un tribunal nouveau sans avoir préalablement décrété les lois qu'il devra appliquer. Il dit en finissant :

"Ce même comité de constitution

qui, pour paraître actif, met toujours les législateurs de la France au présent et les lois au futur, joint à cette étrange proposition (de révoquer l'attribution accordée au Châtelet pour juger tous les crimes de lèse-nation) un projet d'organisation de la haute-cour nationale, sans nous présenter ni l'énumération des crimes qu'elle doit poursuivre, ni le tableau des peines qu'elle pourra infliger, ni la marche judiciaire à laquelle ses jugements seront soumis; en sorte, messieurs, que, dans la même séance, le comité de l'avenir vous invite à laisser d'un côté les accusés sans juges, et de l'autre le tribunal suprême de la nation sans lois. Ses destructions réelles mènent à l'anarchie, et ses prétendues créations au retour du chaos."

L'Assemblée donna raison à Maury.

Le 15 novembre 1790, on discutait l'impôt sur le tabac. Les trois comités d'imposition, d'agriculture et de commerce, demandant la suppression de cet impôt, qui rapportait alors trente millions. Dans un discours plein de faits et d'idées, et dont la lecture est encore attachante, l'abbé Maury combattit les "romans économiques" des membres des trois comités et plaida pour l'impôt du tabac, qu'il appelait "le plus ingénieux, le plus doux, le plus volontaire, et par conséquent le mieux réparti de tous les impôts; il conjura ses collègues de ne pas écouter les applaudissements insensés d'une multitude aveugle la famine en croyant conquérir ou éteindre la liberté." Il avait d'autant plus de mérite à soutenir cette thèse qu'il était lui-même un énorme priseur et qu'il n'avait jamais moins de trois tabatières sur sa cheminée. Cette fois encore l'Assemblée se rangea à son avis.

Dans la séance du 22 mars 1791, Maury avait combattu le projet du comité de constitution sur la régence. Dès le lendemain, il reparut à la tribune et prononçait un grand discours contre la suppression de l'hôtel des Invalides, proposée par le comité militaire. Après avoir cité le témoignage de Montesquieu, il ajoutait :

"Mais le témoignage d'un Français, quel qu'il soit, doit disparaître ici auprès du jugement qu'a porté tout l'Europe entière sur cette sublime institution. L'Europe l'a donc jugée, ou plutôt elle a bien mieux fait : elle a voulu l'imiter; c'est le suffrage en action, c'est cette glorieuse émulation des nations les plus éclairées qui repousse à jamais tous les ingrats détracteurs, obtinés à ne voir dans l'hôtel des Invalides qu'un monument du faste et de la vanité de Louis XIV. Quand les Anglais, qui certes ne flattent guère les rois, se hâtèrent d'imiter et d'égalier la magnificence de l'hôtel des Invalides, à Greenwich et à Chelsea; quand le roi d'Angleterre Guillaume d'Orange, l'éternel rival de Louis XIV, fit à sa nation le sacrifice de ce beau château de Greenwich qu'il se plaisait tant à habiter, sur les bords de la Tamise, à deux lieues de Londres, pour en former l'asile de dix mille matelots, les Anglais et le roi Guillaume cherchaient-ils donc à flatter la vanité de Louis XIV."

"Quand la Russie, après avoir pris place, au commencement de ce siècle, parmi les nations policées, a fait construire sur les bords de la Néva ce même monument d'hospitalité militaire dont elle avait trouvé le modèle sur les rives de la Seine, l'impératrice de Russie cherchait-elle à flatter la vanité de Louis XIV ? Enfin, quand le roi de Prusse Frédéric, qui a créé une nouvelle école dans l'art de la guerre, qui avait passé sa vie à la tête de ses soldats et qui connaissait si bien tout ce qui est relatif à l'administration militaire, a fait construire à Berlin un hôtel des Invalides sur le même plan qu'avait adopté Louis XIV, avec cette belle inscription : "Laeso sed invicto militi;" lorsqu'il élevait dans la ville de Werdel, près de sa résidence de Potsdam, un asile particulier pour les invalides de ses gardes, ce prince si peu imitateur, si économe, si habile dans l'art de conduire les hommes par le ressort de l'espérance, et accoutumé, disait-il, à exiger d'eux l'impossible pour en obtenir tout ce qui était vraiment possible; ce héros, ce grand roi, ce grand homme, qui s'est ouvert de nouvelles routes dans toutes les carrières de la gloire, chercha-t-il à flatter la vanité de Louis XIV ? Eh ! messieurs, en sera-t-il donc de nos monuments comme de nos modes, et suffira-t-il que l'Europe entière les imite pour que notre inconstance se hâte de les abandonner ?

(A suivre)

SOMMAIRE

FRUITEOLIN.—Les travailleurs de la mort L'hypnotisme Le nouveau recteur de l'université catholique de Lille Causeries littéraires Les hypocrites Petite gazette Bibliographie Commission du Travail Echos d'Ottawa Espéches Echos

ANNONCES NOUVELLES

Livement généau Bas varices dalpiatz Ligne Allan voir la 4ème page Coupons ! Coupons !—Behan Brothers Nouveau recueil de la neuvaîne à St-Joseph—N. S. Hardy

CANADA

QUEBEC, 6 MARS 1888.

LES HYPOCRITES

De ce temps-ci les libéraux orient beaucoup contre les destitutions politiques, et ils ont raison en principe. Mais en cette matière, comme en beaucoup d'autres, ils ne sont que des pharisiens. Un incident de la dernière lutte municipale à Montréal le prouve surabondamment.

Après les élections pour le Conseil, la Patrie publia à l'adresse de M. Daveluy, récemment nommé à un emploi par le gouvernement Mercier, l'entrefilet suivant :

M. Daveluy qui est à la fois employé du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial était décidé à ne pas voter pour aucun des deux candidats dans le quartier centre.

Mais, à midi, un certain député fédéral tory, le représentant de sir Hector à Montréal, c'était pour répondre aux menaces au bureau de M. Daveluy avec une lettre du ministre au bureau auquel est attaché M. Daveluy, lui enjoignant de voter pour M. Allard.

M. Daveluy a un emploi de \$300 du gouvernement de Québec et un de \$900 du gouvernement fédéral. Il a voté pour M. Allard.

La réponse ne s'est pas fait attendre, et elle n'a pas été telle que la Patrie l'aurait désirée. La voici :

Ces lignes sont absolument fausses. Aucun député fédéral ne s'est présenté à mon bureau avec une lettre d'un ministre conservateur, m'enjoignant de voter pour M. Allard.

Comme le dit la Patrie, j'étais bien décidé à ne pas voter pour aucun des deux candidats, et si j'ai voté pour M. Allard, c'était pour répondre aux menaces de destitution qu'un ministre provincial n'a pas craint de m'adresser en présence de plusieurs témoins.

Veillez publier cette lettre et obliger, Votre dévoué, etc., G. DAVELUY.

Comment ! un ministre provincial a fait des menaces à un employé pour influencer son vote dans une élection municipale ! De quelle façon les ministres provinciaux comprennent-ils donc leur devoir et leur dignité ? Nous invitons l'Electeur à dénoncer ce scandale.

PETITE GAZETTE

Il paraît certain que c'est le lieutenant-col. O'Brien du 35me bataillon qui commandera cette année le détachement canadien à Wimbledon.

Le lieutenant-colonel de Boulon, trésorier payeur de Saint-Pierre et Miquelon, bien connu des membres du syndicat de la presse de Québec qui ont fait l'an dernier un voyage à ces îles, vient d'être promu par arrêté du ministre des finances à la perception de Sacy, département de Seine et Marne.

Tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre du rachat des enfants, ou autrement dit l'œuvre de la Sainte-Enfance, apprendront avec plaisir que la recette totale pour l'année 1886 a été de 3,441,718.05 francs.

La France a donné 1,210,670.23 frs, et l'Amérique du Nord figure pour une somme de 153,084.28 francs. La contribution n'est que de 12 cents par an.

En 1886, 352,600 enfants ont été baptisés, dont 95,459 ont survécu ; 2,316 missions, orphelinats sont assistés.

Dans le cours de la semaine dernière Sir Hector Langevin a donné trois dîners auxquels assistaient entre autres les députés suivants :

MM. Audet, Bain, (Soulanges), Bergeron, Cameron, Cimon, Coulombe, Couture, Daoust, Deslauriers Desjar-

dins, Dupont, Gaudet, Grandbois, Guilbault, Haggart, Hesson, Joncas, Kirkpatrick, Labelle, Landry, McDougall, McGreevy, Hugh McMillan, McNeil, Montplaisir, Sproule, Thérien, C. H. Tupper, Wallace et Peter White.

Le révérend Père Angier est à Québec.

M. Kenny, député d'Halifax et M. Sedgwick, député ministre de la justice, sont arrivés hier soir à Québec par l'Intercolonial, et se sont mis en route pour Ottawa à 10.00 p. m. par le C.P. R.

M. Billy n'est pas nommé juge à Rimouski, ainsi que nous l'avions annoncé.

Il est choisi pour Gaspé, où il remplacera l'hon. juge LaRue, qui est transféré à Rimouski.

M. J. H. McTavish, ancien commissaire des terres, du N. O. est mort hier à Winnipeg. Sa maladie a été de courte durée.

La Cour Suprême rendra jugement demain sur la contestation de l'élection du comté de Québec.

La nomination des candidats a eu lieu samedi dernier à West Middlesex et Prince Edouard, Ont.

Aux dernières élections générales de février 1887, le Dr Roome, conservateur, fut élu à Middlesex par une majorité de 106, et le Dr Platt, libéral, élu à Prince Edouard par une majorité de 71.

Les candidats à Middlesex sont Roome, conservateur, et George C. Elliott, libéral.

A Prince-Edouard, il n'y a qu'un seul candidat conservateur, quoiqu'on dise l'Electeur : M. Clapp ; le libéral est le Dr Platt.

BIBLIOGRAPHIE

Etude sur la colonisation et l'agriculture au Canada, par Louis Passy, membre de la chambre des députés, secrétaire perpétuel de la société nationale d'agriculture de France, Paris, Typographie George Chamerot, 19, rue des Saint-Pères, 1887.—Nous venons de recevoir cette étude, belle brochure de cent trente-deux pages, et nous présentons nos remerciements à qui de droit, pour l'emerci.

Il nous fait plaisir de voir que, dans la vieille France, il se trouve des écrivains qui se donnent la peine de se renseigner sur la Nouvelle France, et de faire connaître ses ressources. A ce titre, nous nous sommes sentis préjugé favorablement en mettant la main sur la brochure de M. Passy. Puis à la lecture de son travail, nous avons pensé d'abord que l'auteur avait peut-être visité la Puissance du Canada, tant ses données sont justes, tant ses aperçus sont corrects. Et pourtant, il n'en est rien, nous dit-on, et c'est en France que M. Passy s'est renseigné sur notre compte. Il n'en a que plus de mérite pour avoir fait un ouvrage, dans lequel, la note d'appréciation est si juste qu'on la croirait donnée par un canadien parfaitement au courant du mouvement colonisateur et agricole de notre immense confédération.

M. Passy commence par constater les grands progrès faits ces années dernières par la colonisation et l'agriculture, au Canada, et les attribue, avec raison, au développement rapide de notre réseau de voies ferrées. Et à propos de voies ferrées, il nous fait voir en passant, qu'il connaît jusqu'à la question épineuse des droits que prétend avoir Manitoba de se soustraire aux obligations qu'a contractées la Puissance vis-à-vis du chemin de fer Pacifique Canadien.

Un chapitre est consacré d'abord à des considérations sur le caractère hétérogène de la population de la Puissance et sur l'influence qu'exercent les différentes races, puis à des chiffres indiquant l'augmentation rapide de la population du Canada qui en 1800 était de 455,899 habitants, et qui est montée au chiffre de 4,800,000, en 1885. Eu égard à la surface territoriale de la Puissance, « la population, voilà le secret de l'avenir, voilà la fortune du Canada » dit l'auteur.

« De l'administration fédérale au point de vue de l'agriculture » tel est le titre du troisième chapitre du travail de M. Passy. On y voit quelles sont les attributions du département de l'intérieur et de l'agriculture du gouvernement fédéral ; investigation géologique, administration et arpentage des terres, service d'émigration et d'immigration, service de l'hygiène, statistiques, établissements et direction de fermes expérimentales, colonisation. Une partie de ces attributions sont du domaine des départements d'agriculture des gouvernements provinciaux. L'auteur

termine ce chapitre en signalant l'avantage que le gouvernement canadien trouverait, suivant lui, à constituer à Ottawa une société nationale d'agriculture canadienne semblable à la société nationale d'agriculture de France.

M. Passy est parfaitement au courant de ce que sont nos lois de colonisation et du mode de concession des terres dans les vieilles et les nouvelles provinces, et la brochure sera, à ce point de vue, fort utile aux colons étrangers qui veulent venir se fixer parmi nous.

C'est autant en lisant le chapitre consacré à la province de Québec que nous avons pu juger du travail ardu auquel a dû se livrer M. Passy pour apprécier aussi justement qu'il l'a fait, notre organisation relativement à l'agriculture et à la colonisation. En lisant son appréciation du fonctionnement de nos sociétés d'agriculture on croirait lire les remarques d'un canadien qui suivrait depuis longtemps l'œuvre de ces sociétés. Une seule chose dans ce chapitre manque de couleur locale, c'est la phrase suivante : « Peu à peu, les rivières se rapprochent, et quand nous arrivons à une journée de Québec, le Saint-Laurent devient pour ainsi dire une grande rivière. » A une journée de Québec on est à la Pointe-aux-Pères et le fleuve a quinze lieues de large au moins. Jolie rive, qui pourrait même faire un spacieux boulevard !

Les aperçus de M. Passy sur l'état de notre agriculture, vu l'influence que l'industrie laitière est appelée à exercer sur le développement du progrès agricole, sur la valeur de notre bétail de race canadienne, ne sauraient être plus exacts.

Les provinces maritimes sont passées en revue, dans trois chapitres spéciaux, faire un long chapitre est consacré à la province d'Ontario. L'auteur, dans ce chapitre, donne beaucoup de détails sur l'agriculture en général, et l'arboriculture fruitière, la presse, l'organisation agricole officielle et spécialement sur le collège d'agriculture de Guelph.

L'auteur nous conduit maintenant dans ce qu'il appelle « La prairie », le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest. Il nous la décrit en procédant comme suit : Esquisse physique ; sol ; herbes indigènes ; climat ; mauvaises terres ; avenir et exploitation dans la prairie. Puis suivent les renseignements généraux sur Manitoba, le Nord-Ouest, la ferme Bell, les fermes expérimentales du chemin de fer du Pacifique canadien, les terres alcalines, les ranches d'Alberta, etc., etc. Les immigrants sauront gré à M. Passy de les avoir si bien renseignés sur le pays vers lequel ils se dirigent en foule.

L'étude se termine par des notes sur la Colombie Anglaise. Ce qui nous a le plus intéressé dans ces notes, c'est la dissertation de M. Passy sur la question chinoise, question qui semble primer là toutes les autres.

La brochure de M. Passy, dans son ensemble, est un travail utile qui servira à faire connaître les richesses de notre pays et qui contribuera certainement à accélérer le courant d'immigration qui se dirige vers le Nord-Ouest canadien depuis quelques années.

COMMISSION DU TRAVAIL

Hier à deux heures de l'après-midi la commission s'est réunie de nouveau.

M. S. MOORE, de la compagnie des chars urbains de la rue St. Jean emploie en été vingt hommes.

Les charretiers gagnent \$5 et les hommes d'écurie \$6 par semaine.

J. A. GRENIER, évaluateur de la cité de Québec depuis 15 ans. Depuis ce temps la valeur de la propriété a diminué dans certains quartiers et augmenté dans d'autres. C'est surtout sur les rues commerciales qu'elle a augmenté, comme sur la rue Saint-Joseph à St. Roch. A St. Roch la plupart des ouvriers sont propriétaires, c'est une des raisons de l'augmentation de la valeur des propriétés dans ce quartier. Il attribue ce départ des ouvriers de la ville aux exigences de la société de bord et au manque d'ouvrage. La valeur totale de la propriété de Québec n'a pas diminué depuis 15 ans.

JAMES PATTON, gérant de la compagnie de la traversée de Québec et Lévis. La compagnie emploie des ingénieurs et des matelots. Les ingénieurs reçoivent \$36 à \$55 par mois ; il y en a 5 à 7 et tous sont compétents. Les matelots sont payés de \$12 à \$20 par mois La compagnie paie leur pension. Les hommes travaillent le dimanche et ne sont pas payés extra. Les vaisseaux ne sont jamais surchargés. Les hommes reçoivent le même salaire en hiver qu'en été. Ils sont tous compétents et savent lancer un canot et le manœuvrer. Les hommes sont bien logés et bien nourris à bord.

ALEXANDER BISSETT, fondeur. Il emploie des mécaniciens et des fondeurs qui gagnent \$1.50 à \$2.50 par jour. Les hommes sont toujours employés toute l'année. Il a deux apprentis dans son établissement. Les apprentis sont engagés vers

quatorze ou quinze ans et leur apprentissage dure de 6 à 7 ans. Ils gagnent \$1.50 par semaine pendant la première année et vont en augmentant tous les ans. Il a eu quelques grèves dans son établissement mais elles étaient de peu d'importance. La condition sanitaire de son établissement est excellente. Il a des ventilateurs qui enlèvent la poussière du fer de l'établissement.

J. H. HOLT, associé de G. R. Renfrew, marchand de fourrures.—L'établissement emploie de 40 à 45 ouvriers, les deux tiers de femmes et le tiers d'hommes. Les femmes gagnent de \$3 à \$5 par semaine. Il n'y a pas de jeunes filles audessous de 14 ans. Les hommes gagnent de \$7 à \$40 dans les fourrures. Les femmes, du 1er avril au 1er novembre travaillent 9 1/2 heures par jour. Les employés mangent dans un appartement séparé. Il n'y a qu'un escalier et un élévateur. Il n'y a pas d'amendes pour les employés. Il ignore si les employés appartiennent à quelque société.

CHARLES O'LEARY, contracteur, paie en été de \$2.50 à \$4 par jour aux maçons et briqueteurs. En hiver les salaires sont beaucoup plus faibles et il n'y a presque pas d'ouvrage. Il y a beaucoup de monde employé aux constructions à Québec. Les maçons et les briqueteurs ont 5 à 6 mois d'ouvrage par année. Les hommes sont payés tous les quinze jours. Les maçons n'ont pas d'association à Québec. Il n'y a pas d'inspecteur spécial pour les échafaudages.

Parlement Fédéral

Ottawa, 5 mars 1888.

Les projets de lois suivants sont lus pour la première fois et soumis à la chambre.

M. CURRIAN.—Pour permettre à la compagnie d'Assurance Maritime des Marchands de renoncer à sa charte et pouvoir à la liquidation de ses affaires.

M. LANDRY.—Pour amender le chapitre 127 des Statuts révisés du Canada et intitulé « Acte relatif à l'intérêt. »

M. McNEILL.—Pour amender l'acte au service civil du Canada en déclarant que les employés du service civil qui y sont entrés avant 1882 ne sont pas tenus de subir les examens de promotion.

M. WARD.—Pour constituer légalement la compagnie de chemin de fer Ontario-Central.

M. McDONALD.—Pour constituer légalement l'Académie Nesbitt de Prince Albert.

L'hon. POPE, en réponse à M. Charlton, dit.

Les recettes de l'Intercolonial du 1er juillet 1887 au 1er février 1888, ont été de \$1,691,029 et les dépenses d'administration de \$2,030,385. Les recettes du 1er mars 1888 étaient de \$180,815 et les dépenses d'administration ne sont pas encore fournies.

Les recettes du 1er juillet 1886 au 1er février 1887 ont été de \$1,543,709 et les dépenses de \$1,843,396. Du 1er juillet 1886 à mars 1887 les recettes ont été de \$1,696,096 et les dépenses de \$2,036,513.

L'hon. ministre considère que l'enlèvement de la neige, l'hiver dernier, a coûté plus de \$200,000. C'est à peu près la même chose cette année.

M. CHARLTON.—Le gouvernement a-t-il reçu les protocoles du traité des pêcheries ?

Sir TUPPER.—Nous les avons reçus samedi matin et ils sont maintenant entre les mains de l'imprimeur. J'espère pouvoir les déposer sur le bureau de cette chambre avant que la séance soit levée.

Quand je quittai Washington, la question n'était pas finalement réglée sur ce que renfermeraient les protocoles et jusqu'à quel point les documents qui avaient été soumis officiellement à la conférence seraient incorporés dans les protocoles.

Je crois alors pleinement que ces documents officiels, les propositions et contre-propositions faites par les plénipotentiaires anglais d'une part et par les plénipotentiaires des Etats-Unis d'autre part, seraient insérés. Je présumais que les documents officiels renfermeraient les propositions et les réponses à icelles.

Comme on me l'a suggéré, je vais prendre des moyens prompts d'obtenir, à tout événement, la permission de mettre les documents auxquels on vient de faire allusion, entre les mains des députés de cette chambre.

Je dois dire que la réponse couvrait le cas entier de la question des relations commerciales.

Les personnes qui ont rédigé les protocoles sont M. Beryne, secrétaire anglais et M. Moore, secrétaire des Etats-Unis devant la commission. Les protocoles furent rédigés sous la direction de la commission.

Dès le début les plénipotentiaires américains et anglais convinrent que les travaux de la commission seraient tenus secrets et qu'il n'y aurait que les résultats auxquels on arriverait, si toutefois on arriva à quelque résultat, qui seraient connus. Cette entente fut observée durant tout le temps des séances de la commission.

Quand je quittai Washington je croyais qu'il était entendu que les protocoles renfermeraient chaque mot des propositions et contre-propositions qui avaient été mises par écrit et qui, comme je l'ai dit antérieurement, comprennent le cas entier des relations commerciales entre les deux pays. C'est là ce que je vais, aussitôt que possible, tâcher d'obtenir la permission de publier.

Je crois que cela est dû aux députés de l'autre côté de la chambre en vue de les renseigner et de les guider. Je suis cependant un peu relevé de ce que j'ai promis par le fait que je trouve dans le Star de Montréal, ce qui comporte être une entrevue avec le président Angell, l'un des plénipotentiaires, que :

commissaires anglais et canadien étaient très anxieux de conclure un traité de réciprocité commerciale à part le traité des pêcheries et cela avant de régler la question des pêcheries. Plus de la moitié du temps de la commission a été employé à cette fin. Ce travail réel a été fait dans moins d'un mois. Nous leur avons dit tant et plus que cette question d'un traité de commerce devait être réglée par le Congrès et que nous ne pourrions rien faire à ce propos.

Telle est la prétendue déclaration faite par l'un des plénipotentiaires des Etats-Unis, homme très capable, gentilhomme accompli et le président de l'Université du Michigan. Je ne puis que dire que cette déclaration est très exacte.

Après quelques interpellations et demandes d'adresse la Chambre s'ajourne à 5.35 heures.

DÉPÊCHES

M. JULES FERRY

Paris, 4.—M. Ferry va poser sa candidature au Sénat pour la division électorale des Vosges, en remplacement de M. Claude, sénateur, décédé.

LE RAPE ET L'EUROPE

Rome, 4.—On dit que le pape a nommé un comité chargé de délibérer sur la position faite au Vatican par l'impérialisme européen, qui devient de plus en plus menaçant, et sur l'opportunité d'un recours à l'arbitrage pour régler les points en litige entre les puissances.

LE PRINCE DE BISMARCK

Berlin, 4.—Durant cette semaine le prince de Bismarck a eu une longue conférence avec l'empereur dans le but, dit-on, d'accorder au prince Guillaume le pouvoir de signer les actes du gouvernement dans le cas de l'incapacité temporaire de l'empereur ainsi que de la maladie croissante du prince héritier.

L'UNION COMMERCIALE

Washington, 5.—Le député Hill a soumis au Congrès aujourd'hui une résolution en faveur de l'union commerciale avec le Canada. Cette résolution a été renvoyée au comité des affaires étrangères.

FAHEY-NÉGLÉ

Montréal, 5.—On ne croit pas que l'avocat, dans l'affaire des détectives soit prêt à faire son enquête avant mercredi prochain sur les deux actes d'accusation de vol au Grand Tronc et de conspiration.

On est toujours anxieux de savoir si Wilson sera témoin. Il n'est pas encore arrivé ici.

Il y a aussi un acte d'accusation contre Négel et Plante pour vol d'un anneau avec diamants à Alexandre Dufresne.

LA BANQUE DU PEUPLE

Montréal, 5.—L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque du Peuple a eu lieu cette après midi.

L'état annuel accuse pour l'année un bénéfice net, toutes dépenses payées et provisions faites pour créances mauvaises ou douteuses, de \$131,425.52, soit 11 p. c. sur le capital actions.

L'HON. M. MERCIER

Montréal, 5.—L'hon. M. Mercier s'est embarqué au Havre à bord du steamer La Gasconne et il arrivera à New-York dimanche prochain. Les libéraux lui préparent une réception.

L'hon. M. McShane, d'autres membres du cabinet, des libéraux influents d'ici et de Québec partiront de Montréal samedi soir pour New-York. L'hon. M. Mercier arrivera ici probablement lundi soir Le Club National lui prépare une démonstration.

Echos & Nouvelles

Décès

M. F. B. Godin, avocat, C.R., de Joliette, est décédé, samedi matin, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, des suites d'une opération chirurgicale, qu'il avait subie jeudi. Le défunt était le doyen du barreau de Joliette. Il avait autrefois représenté le comté au parlement fédéral. Ses restes mortels ont été transportés à Joliette, où ses funérailles ont eu lieu ce matin.

—Les furoncles, plaies et ulcères indiquent un sang vicié. La Salsepareille d'Ayer expulse toute humeur malsaine

Le croquet à St Sauveur

Voici les noms des vainqueurs de dimanche : MM. Thos Bédard, Chs Langlois, Jacques Langlois, Jos Drolet, Jos Drolet, Nap Tardif, Wilfrid Bédard, Michel Denis, Edouard Allard, A. Dombroski et Edouard Gingras.

Inhumation

Le cadavre de la femme Jobin, qui est morte dans les flammes, la semaine dernière à St. Roch, n'ayant pas été réclamé par son mari ni par sa famille, et étant trop calciné pour servir à la dissection, a été inhumé samedi dans le cimetière de St. Sauveur, par ordre du coroner.

—Rien n'égale la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang. C'est la médecine du printemps.

Accident sur l'Intercolonial

Un singulier accident est arrivé au commencement de la semaine dernière sur l'Intercolonial. Un char tombé chargé à déraillement près de la station de la ferme modèle entre Moncton et St. Jean, mais il n'a pas été séparé du train spécial. On s'est seulement aperçu de l'accident à Coldbrook, et c'est alors qu'on a remarqué que les bandes de fer sur les rails étaient enlevées sur une distance de onze milles. Les roues avaient coupé les boulons. On plaça

aussitôt sur la route plusieurs équipes d'hommes pour réparer ce dommage.

Institut littéraire de St Patrice

A la dernière assemblée de cette association on a élu comme suit le bureau de direction pour l'année courante : B. Leonard, président ; F. Gallagher, vice-président ; Martin Foley jr. trésorier ; John Kelley secrétaire, Comité : R. H. McGreevy, Charles McCarron, Eugène McKenna, F. J. Delaney, J. G. Walters.

Ce que je ferai !

Les symptômes de l'exès de Bile sont malheureusement trop bien connus. Ils diffèrent jusqu'à un certain point chez des individus différents. Un homme Bileux est rarement un mangeur à son déjeuner. Trop fréquemment, hélas il a un excellent appétit pour les liquides mais il en manque le matin pour les solides. Sa langue mérite d'être examinée en tous temps ; si elle n'est pas blanche et chargée, elle est rude, à coup sûr.

Le système digestif est tout à fait en désordre et la Diarrhée ou la Constipation est un symptôme ou les deux peuvent alterner. On rencontre souvent les Hémorrhéïdes et même perte de sang. Il peut y voir du vertige et souvent du mal de tête et de l'acidité sourdillonne et sensibilité au creux de l'estomac. Pour corriger tout cela sinon le guérir essayez la Fleur d'Asot de Green, elle coûte peu et des milliers de personnes attestent son efficacité.

Entrevue

M. Hébert, sculpteur, est à Québec où il doit avoir une entrevue avec les ministres au sujet des sculptures qui doivent orner le nouveau palais de justice de l'ancienne capitale. Il se propose d'aller à Paris où il se livra pendant trois ou quatre années à l'étude des branches les plus élevées de son art, tout en travaillant à l'œuvre importante qui lui a été confiée par le gouvernement.

Accidents

Vendredi soir, un jeune homme du nom de Arthur Pelchat, était occupé à pauser un cheval appartenant à M. O. Bégin, à Lévis, lorsqu'il a été pris d'un étourdissement et s'est brisé le poignet en tombant.

—Ces jours derniers, aux Cèdres comté de Beauharnois, un jeune homme de 21 ans, du nom de Baptiste Juchereau s'est fait déchirer et couper un bras dans un moulin à battre. L'os a été broyé et arraché jusqu'au-dessus du coude.

1200 vgs de Tweed et de Serge double largeur venant d'être reçus, seront offert en Job, à \$1.50 la vg par

H. GAGNON & CIE, RUE DE LA COURONNE.

Québec, 14 février 1888.

Banque à St-Sauveur

M. De Martigny, caissier de la Banque Jacques-Cartier à Montréal, et deux des directeurs, MM. Huot et Hamelin, sont en cette ville, en vue de l'établissement d'une succursale de cette institution financière à St-Sauveur.

Une nombreuse assemblée des marchands, industriels et autres citoyens de la municipalité, a eu lieu hier à ce sujet dans la maison du Dr Fiset, où seront probablement ouverts les bureaux de la nouvelle succursale, attendu que c'est l'endroit le plus central.

Cour du Recorder

Un condonnier arrêté pour ivresse, a été condamné à \$4 d'amende et aux frais ou à quinze jours de prison.

Plusieurs cochers de place sont poursuivis pour avoir conduit leurs équipages à une allure trop vive, et plusieurs contribuables le sont pour n'avoir pas enlevé la neige vis-à-vis leur domicile. L'audition de ces causes est fixée à une date ultérieure.

Onguent et Pilules d'Holloway

Dans toutes les maladies il convient de faire un effort suprême pour chasser ces infirmités ennuyeuses et les guérir. Les remèdes remarquables découverts par le professeur Holloway accompliront ce résultat désirable, sans provoquer aucun de ces dangers résultant de l'antique méthode de traiter les inflammations ulcéreuses, les affections scrofuleuses, et les ennemis du scorbut. Les invalides les plus timides peuvent se servir de l'Onguent et des Pilules avec une grande certitude de succès, pourvu qu'on fasse une attention quelconque aux « Directions » qui les accompagnent. Tous deux assistent, guérissent et purifient. L'un assiste l'autre matériellement à guérir et à renouveler les forces épuisées de la nature.

Echelle de sauvetage

Hier matin, un détachement de pompiers commandé par le chef Dorval, a fait en face de l'hôtel St Louis un essai de l'échelle de sauvetage Langevin Thibault, afin de constater en combien de temps on pouvait la déployer. Ce travail s'est effectué en quinze secondes, ce qui ne s'était pas encore fait auparavant. Le sommet de l'échelle atteignit le cinquième étage de l'édifice.

Garde républicaine

On dit que la musique de la Garde Républicaine, de Paris, la meilleure de l'univers, doit faire une tournée en Amérique, dans le cours de l'été. M. E. Hardy, directeur de l'Harmonie de Montréal, vient de recevoir une lettre de l'administration de cette organisation, et il est plus que probable que nous aurons leur visite en août. Ce sera tout un événement musical.

Avis aux Mères

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES. DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882. Messieurs: Mon père demeurait à Glover...

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir après de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables...

Le SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉ PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes; prix \$1, six pour \$5.

GUÉRISSEZ VOTRE ESTOMAC!

PURIFIEZ VOTRE FOIE!



LES PILULES DE BRISTOL

PUREMENT VÉGÉTALES

seul le meilleur Purgatif et le Remède le plus efficace contre toutes les maladies de l'Estomac, le Foie et la Bilepsie.

PALMO-CARBOLIC SOAP

Pur de graisse animale! Pur de matières colorantes!! Pur d'imitation, d'aucune espèce!!! Abolition Pur. Prophylactique précoce de la contagion.

Il enlève à la peau toute odeur désagréable.

"PALMO-CARBOLIC SOAP," et refusez tous les substituts.

DAVIS & LAWRENCE CO., (Limited) MONTREAL

PALMO-Sulphur Soap.

Merveilleusement efficace pour enlever les impuretés de la peau et la conserver dans un état de santé parfaite. Il embellit le teint, et comme agent curatif des éruptions et éruptions de la peau et de la face.

Il enlève à la peau toute odeur désagréable.

"PALMO-CARBOLIC SOAP," et refusez tous les substituts.

DAVIS & LAWRENCE CO., (Limited) MONTREAL

PLUS DE PILULES!!

Compagnie Cathartique Les enfants l'aiment!! Parce qu'il est agréable au goût. IL GUERIT Les affections du foie, Les diarrées Bileux, La Pileite, la Dyspepsie, La perte d'appétit, La Migraine, La Constipation.

PRIX, 25c. LA BOUTEILLE.

Essayez-vous une douleur quelconque? EMPLOYEZ LES "PAIN KILLER" DE DAVIS

Et vous serez soulagé instantanément. GARDEZ-VOUS CONTREFAÇONS. 25 Cts. la Boutelle.

PALMO-TAR SOAP.

NOUS AFFIRMONS AVEC ASSURANCE QUE CE SAVON N'A PAS DE RIVAL POUR AMÉLIORER LE TEINT ET LA PEAU.

LA PLUPART DES ERUPTIONS SQUAMEUSES, DES PUSTULES ET DES ÉRUPTIONS PHONGIQUES DE LA PEAU SONT GUÉRIES PAR SON EMPLOI.

Demandez le "PALMO-TAR SOAP," et refusez tous les substituts.

DAVIS & LAWRENCE CO., (Limited) MONTREAL

Toux, Rhumes, Croup et Consumption

GUÉRIS PAR LE Baume Pulmonaire d'Allen.

25c. 60c. et \$1.00 la bouteille.

AVIS.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la SUCCESSION DU RÉVÉREND E. BONNEAU, chapelain des Sœurs de la Charité de Québec, et toutes celles endettées envers la dite succession, sont priées de le faire d'ICI AU JER AVRIl PROCHAIN, en s'adressant à l'Exécuteur-Testamentaire soussigné.

C. A. COLLET, P.TRE, Collège de Sainte-Anne de Lapointe. Québec, 1er mars 1888—3f. 747

NOUVEAU RECUEIL

DE LA NOUVELLE A ST-JOSEPH

EN VENTE CHEZ N. S. HARDY, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Québec, 29 février 1888—6f. 746

CHEMIN DE FER DE Québec et du Lac St-Jean

OUVERTURE DE LA LIGNE JUSQU'AU LAC ST-JEAN

Le et après LUNDI, 9 janvier 1888, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et y arriveront comme suit, excepté les dimanches:

ALLANT AU NORD

6.35 a. m.—Express direct pour la station DeQuen, Lac St-Jean, mardi, jeudi et samedi, y arrivant à 5.55 p. m.

6.35 a. m.—Train mixte pour la Rivière-à-Pierre, le lundi, mercredi et vendredi, y arrivant à 11.35 a. m.

4.00 p. m.—Express local, tous les jours, pour St-Raymond, y arrivant à 6.30 p. m.

ALLANT AU SUD

6.15 a. m.—Express local tous les jours de St-Raymond pour Québec, y arrivant à 8.45 a. m.

8.40 a. m.—Express direct de DeQuen, lundi, mercredi et vendredi, pour Québec, y arrivant à 8.20 p. m.

1.10 p. m.—Train mixte de la Rivière-à-Pierre, le mardi, jeudi et samedi pour Québec, y arrivant à 6.10 p. m.

L'express local fait raccourci à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière-à-Pierre.

L'Express direct et le train Mixte font raccourci à la Rivière-à-Pierre, avec le chemin de colonisation pour Notre-Dame-des-Anges. Un omnibus faisant le raccourci avec les trains, part de la Pointe-aux-Trembles, Lac St-Jean, le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI matin, arrivant à Chicoutimi le même soir, et part de Chicoutimi le DIMANCHE, MARDI et JEUDI matin.

La Compagnie ayant loué du gouvernement le droit de pêche des Lacs Edouard et Kiskisnau, les voyageurs peuvent obtenir des permis de pêche en s'adressant au Bureau de la Compagnie. Le fret pour les différents points des districts du Lac St-Jean et Saguenay sera enregistré à la gare du Palais jusqu'à 5 h. p. m., les lundi, mercredi et vendredi.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret s'adresser à ALEXANDRE HARRIS, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

Billets à vendre par R. M. Stocking, en face de l'Hôtel St-Louis, et par tous les sous-agents. Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations jusqu'à la Rivière-à-Pierre émis les samedis valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT, Sect. et Gérant.

Québec, 1er mars 1888.

Avis au Clergé

ET AU PUBLIQUE

Je soussigné donne avis au Clergé et au public que MM. Arthur Toussaint & Cie., de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de mes vins, Claret (vin table), Port et vins de messe, Ces derniers sont approuvés par Messieurs Walsh, évêque de London et Thomas Dowling évêque de Peterborough, d'Ontario.

MM ARTHUR TOUSSAINT & Cie., seuls, ont un dépôt de mes Vins, ci-dessus énumérés.

Ces vins sont analysés par le Dr Valade, d'Ottawa, analyste du gouvernement et par le Rév. M. Pagé, professeur de chimie à l'Université Laval, Québec.

A. C. TOURNIER, Viticulteur à Sandwich, Ont.

Tout vin offert en vente ne portant pas l'étiquette et un bouchon brûlé de la maison Tournier, doit être considéré falsifié. En vente chez tous les épiciers de première classe doit être mis en bouteille. Ce vin acheté en fût ou au gallon dans les 24 heures que le fût est ouvert comme cela vous aurez un excellent vin, autrement il perdrait de sa saveur.

J'AI ANALYSÉ, POUR M. A. TOUSSAINT & Cie., deux échantillons de vin Port (vin rouge, et Claret, fabriqués à Sandwich, Ontario, par M. A. C. Tournier.

Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent un arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins.

La proportion d'alcool, dans ces deux vins est de 10 pour cent.

Quant à la matière colorante je n'ai aucun doute qu'elle provienne du raisin.

Rev. P. J. E. PAGÉ, Prof. de Chimie à l'Université Laval.

Québec, 8 octobre 1887.

Ces Vins sont en vente à la Cave Française, 111, rue St-Pierre, ainsi que chez M. A. Grenier, épicier, rue St-Jean, Haute-Ville, chez MM. Côté & Frère, rue et faubourg St-Jean, et chez M. J. E. Asselin.

A. Toussaint & Cie Marchands de Vins

No. 111 RUE ST-PIERRE

Québec, 10 Décembre 1887.—1an. 711.

A LOUER

UNE MAISON maintenant occupée PAR LE SOUS-SIGNÉ, RUE ST-PAUL.

— AUSSI —

UNE DES BATISSSES ci-devant occupées par la COMPAGNIE DE CAOUTCHOUC, RUE ST-PAUL.

— ET —

UN CERTAIN NOMBRE DE BUREAUX au second étage de la Fabrique, coin des rues ST-PAUL et ST-THOMAS.

J. & W. Reid.

Québec, 20 janvier 1888.

Dernière Edition

ECHOS D'OTTAWA

M. Claves, député de Missiquoi vient de succomber à Ottawa à une maladie qui le minait depuis quelque temps.

Le défunt était âgé de 57 ans. C'était un libéral. M. Claves laisse une veuve sans enfants.

M. Claves fut élu le 22 février 1887 contre M. G. Baker, par une majorité de 180 voix. Il s'était présenté deux fois auparavant, dans le même comté mais sans succès. C'était un homme estimé des deux partis politiques.

L'hon. M. Laurier et Sir Hector ont fait l'éloge bien mérité de ce député.

L'assemblée annuelle des journalistes qui suivent les débats de la Chambre des Communes a été tenue ici samedi après-midi. Les officiers suivants furent élus pour l'année courante: MM. Saint-John, président; M. James Johnson, vice-président; M. F. Cook, secrétaire: MM. A. F. Pirie, J. I. Tarte, C. H. Cohan et A. R. Wood, membres du comité exécutif. Il fut décidé de donner bientôt le dîner annuel des membres de l'association.

Le premier protocole dans les documents des pêcheries fera voir que le Canada a offert de régler la difficulté des pêcheries en prenant pour base les relations de réciprocité commerciale; mais que les commissaires américains s'y refusèrent parce que c'était, disaient-ils, un sujet d'intérêt public dont devait s'occuper le congrès.

Un des membres du cabinet a déclaré aujourd'hui qu'il avait été décidé de ne pas soumettre le traité au parlement avant que tous les protocoles aient été reçus et imprimés et avant que la question ait été complètement jugée par le sénat américain.

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

M. A. S. Woodburn co-proprétaire du Journal a obtenu du comité des débats le contrat pour la reliure du rapport officiel des débats de cette session au même prix et aux mêmes

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

M. A. S. Woodburn co-proprétaire du Journal a obtenu du comité des débats le contrat pour la reliure du rapport officiel des débats de cette session au même prix et aux mêmes

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

M. A. S. Woodburn co-proprétaire du Journal a obtenu du comité des débats le contrat pour la reliure du rapport officiel des débats de cette session au même prix et aux mêmes

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

M. A. S. Woodburn co-proprétaire du Journal a obtenu du comité des débats le contrat pour la reliure du rapport officiel des débats de cette session au même prix et aux mêmes

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

M. A. S. Woodburn co-proprétaire du Journal a obtenu du comité des débats le contrat pour la reliure du rapport officiel des débats de cette session au même prix et aux mêmes

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

M. A. S. Woodburn co-proprétaire du Journal a obtenu du comité des débats le contrat pour la reliure du rapport officiel des débats de cette session au même prix et aux mêmes

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

M. A. S. Woodburn co-proprétaire du Journal a obtenu du comité des débats le contrat pour la reliure du rapport officiel des débats de cette session au même prix et aux mêmes

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

M. A. S. Woodburn co-proprétaire du Journal a obtenu du comité des débats le contrat pour la reliure du rapport officiel des débats de cette session au même prix et aux mêmes

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

M. A. S. Woodburn co-proprétaire du Journal a obtenu du comité des débats le contrat pour la reliure du rapport officiel des débats de cette session au même prix et aux mêmes

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

M. A. S. Woodburn co-proprétaire du Journal a obtenu du comité des débats le contrat pour la reliure du rapport officiel des débats de cette session au même prix et aux mêmes

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

M. A. S. Woodburn co-proprétaire du Journal a obtenu du comité des débats le contrat pour la reliure du rapport officiel des débats de cette session au même prix et aux mêmes

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

M. A. S. Woodburn co-proprétaire du Journal a obtenu du comité des débats le contrat pour la reliure du rapport officiel des débats de cette session au même prix et aux mêmes

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

M. A. S. Woodburn co-proprétaire du Journal a obtenu du comité des débats le contrat pour la reliure du rapport officiel des débats de cette session au même prix et aux mêmes

conditions actuellement en vigueur. Le même comité a renouvelé le contrat avec MM. McLean, Roger et Cie pour l'impression du rapport officiel des débats de la présente session, dans leur format et caractères actuels aux mêmes prix payés maintenant.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perdues dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant un toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie. "En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Un violent accès s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE d'AYER, et bientôt après, mes poumons se débarrassèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL-CERISE j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je dois le plus de mon bien-être. Jugez de ma gratitude! A vous sincèrement, HORACE FAIRBROTHER, Rockingham, Vt., 75 Juillet, 1882.

Group—Écoutez une Mère. "Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait prêt de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE d'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joy, en moins d'une demi-heure, le petit malade respira librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait été adroitement et sagement employé. Jugez de ma gratitude! A vous sincèrement, Mrs. EMMA GEDNEY, 159 West 125th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites. "Je souffrais depuis huit ans des Bronchites, on m'avait essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE d'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puis-je je suis guéri. JOSEPH WALDEN, Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE d'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les droguistes.

LE BUSTE DE SON ÉMINENCE Le Cardinal Taschereau,

Œuvre de FRED. A. T. DUNBAR, artiste-sculpteur, est en vente à QUÉBEC, seulement chez Bernard & Allaire,

à qui toutes commandes doivent être adressées.

PIANOS de 1ère Qualité, PATRONISÉS PAR SA MAJESTÉ LA REINE D'ANGLETERRE.

Par SIR CHARLES TANNER et autres dignitaires ANGLAIS et CANADIENS.

Choisis pour Sa Majesté par Sir Arthur Sullivan et le Dr Stainer

Organiste de la cathédrale St-Paul, Londres. O Newcombe & Co., R. R. Williams & Son

HARMONIUMS Doherty & Co., Thomas & Co.

Seule agence à Québec, Bernard & Allaire,

77, 79, RUE ST-JEAN, H.-V., QUÉBEC.

Québec, 19 janvier 1888.

LOTURIE NATIONALE!

Les tirages mensuels ont lieu le TROISIEME MERCREDI DE CHAQUE MOIS.

La valeur des prix qui seront tirés le MERCREDI, 21 MARS 1888

—SERA DE— \$60,000

COUT DU BILLET

Première Série ----- \$1.00

Deuxième Série ----- 0.25

Demandez le catalogue des prix.

25 cents le billet

LE SECRETAIRE, S. E. Lefebvre,

19, RUE ST-JACQUES MONTREAL

VICTOR MARIE, AGENT pour la vente des billets à Québec, et à qui toute demande de billets par lettre doivent être adressées, NO 83, RUE D'AGUILLON, Québec, 25 janvier 1888 594

Frechon, Lefebvre & Cie

1645, Rue Notre-Dame

Montréal

—total—

ORNEMENTS D'EGLISE

IMPORTATIONS D'AUTOMNE A BON MARCHÉ

Vases sacrés—Garnitures d'autel—Chasubles—Soiries—Says—Lustres à cristaux

Soutanes faites sur mesures

...VINS DE MESSE...CIERGES ET HUILE D'OLIVE...

Une Spécialité

Québec, 5 juillet 1887—11 avril 1887—1an.

CREDIT PAROISSIAL

C. B. LANCTOT,

1664, Rue Notre-Dame

MONTRÉAL, P. Q.

Manufacturier de Statues de tous genres, Magnifiques choix de chasubles, calices, ciboires, bronzes

Importateur d'ornements, bronzes, orfèvreries d'Églises, Soies, Mérinos, etc

—TOUJOURS EN MAINS—

Vins de messe Encens, Cierges, Chandelles, Huile d'Olive, Veilleuses, Chapelets, etc., etc.,

Aux prix les plus modérés

Une commande est respectueusement sollicitée.

Québec, 3 mai 1887—1an 530

LINIMENT GENEAU

35 ANS DE SUCCÈS

Seul TOPIQUE remplaçant le FÉTIDE, douleur ni enlèvement de poil. Adopté par les médecins militaires, vétérinaires, etc.

Guérison rapide et sûre des Boites, Fourchettes, Zosters, Hémorroïdes, Verrues, Éruptions de la peau, Surois, Éparvins, etc. Résultat infaillible et sans rival dans les Strigines, Catarrhes, Bronchites, Inflammations de l'Utric, Fièvres typhoïdes, etc.

Pansement à la main, en 3 et 4 minutes, sans couper le poil.

Dépôts: Paris, MESTIVIER & Co, 275, rue Saint-Honoré

MONTREAL: C. ALFRED CHOUILLOU, Agent, 30, Hospital Street.

LAVIOLETTE & NELSON, 209, rue Notre-Dame.

QUÉBEC: ED. MORIN & Co, 314, rue St-Jean. — SAINT-HYACINTHE & OTTAWA, ET DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA.

BAS VARICES DALPIAZ

BREVETÉS S. G. D. G.

BAS TOUT FAITS ET SUR MESURE MESTIVIER & Co, 275, rue St-Honoré, Paris

Ces bas à élasticité latérale, dont la supériorité surpasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, possèdent en même temps une force de compression qui ne laisse rien à désirer. Ils procurent un soulagement immédiat.

Prendre exactement sans serrez avec un yard, les mesures de circonférence aux endroits indiqués A-A, B-B, etc., et les hauteurs de P-O et de P-T. A et T les adresser à M. C. ALFRED CHOUILLOU, 30, Hospital Street, MONTREAL, Agent général pour le Canada qui se chargera de les faire livrer à domicile et d'indiquer le prix de chaque pièce suivant le tissu choisi par le client.

BEHAN BROS.

BEHAN BROS.

BEHAN BROS.

BEHAN BROS.

BEHAN BROS.

BEHAN BROS.</

SCIENTIFIC AMERICAN

POUR 1888

LE PLUS POPULAIRE DES JOURNAUX SCIENTIFIQUES DU MONDE ÉTABLI EN 1845

Circulation plus grande que tous les journaux du même genre réunis.

000

LES CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR LE CANADA NE SONT SEULEMENT QUE DE \$3.20 POUR UNE ANNÉE Y COMPRIS LE POSTAGE—POUR LES PAYS ÉTRANGERS \$4.

Cette publication si étendue et si magnifiquement illustrée paraît une fois par semaine, chaque No. contient 16 pages d'informations utiles et un grand nombre de gravures originales des nouvelles inventions et découvertes...

Toutes les classes de lecteurs trouveront dans le "SCIENTIFIC AMERICAN" un résumé populaire des meilleurs renseignements sur les sciences du jour...

Une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN" et une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT" (voyez l'annonce ci-dessous) seront adressées à tout abonné pour un an...

La meilleure manière de remettre le montant de l'abonnement se fait par un mandat de Poste. Toutes lettres et tous mandats doivent être adressés et payables à

MUNN & Co., Éditeurs,

361, Broadway, New-York.

Scientific American Supplement.

C'est une publication différente de celle du SCIENTIFIC AMERICAN mais du même format, chaque numéro contient 16 pages. Le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT contient un très grand nombre de matières ayant rapport aux découvertes les plus récentes...

DES TRADUCTIONS des journaux Français, Allemands et autres, accompagnées d'illustrations des grands travaux de génie; aussi des constructions importantes projetées, en progrès ou complétées ayant rapport à la marine ou à la mécanique...

Prix—\$5 par année, d'avance; ou un abonnement au SCIENTIFIC AMERICAN (voyez le prospectus plus haut) et un au SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT pour un an par la poste \$7 aussi d'avance—Remise par la poste à l'adresse de

MUNN & Co.,

Publishers Scientific American,

361 Broadway New-York.

MUNN & Co., ont obtenu pour leurs clients depuis l'établissement de leur bureau d'agence en 1846, plus de cent mille brevets. Aucun autre bureau de ce genre n'a de meilleurs moyens à sa disposition pour obtenir à bonne composition et promptement, des Brevets, des marques de commerce, des droits de propriété etc.

Après examen des inventions, avis est donné gratis sur la possibilité de les faire breveter. Nous nous chargeons d'obtenir à des conditions faciles des Brevets dans les Etats-Unis, en Canada et dans les autres pays.

On adresse gratis à ceux qui en font la demande des pamphlets donnant les renseignements nécessaires pour obtenir des Brevets dans ce pays et à l'étranger.

741

H. ERN & Co.,

42, EYRE ST.,

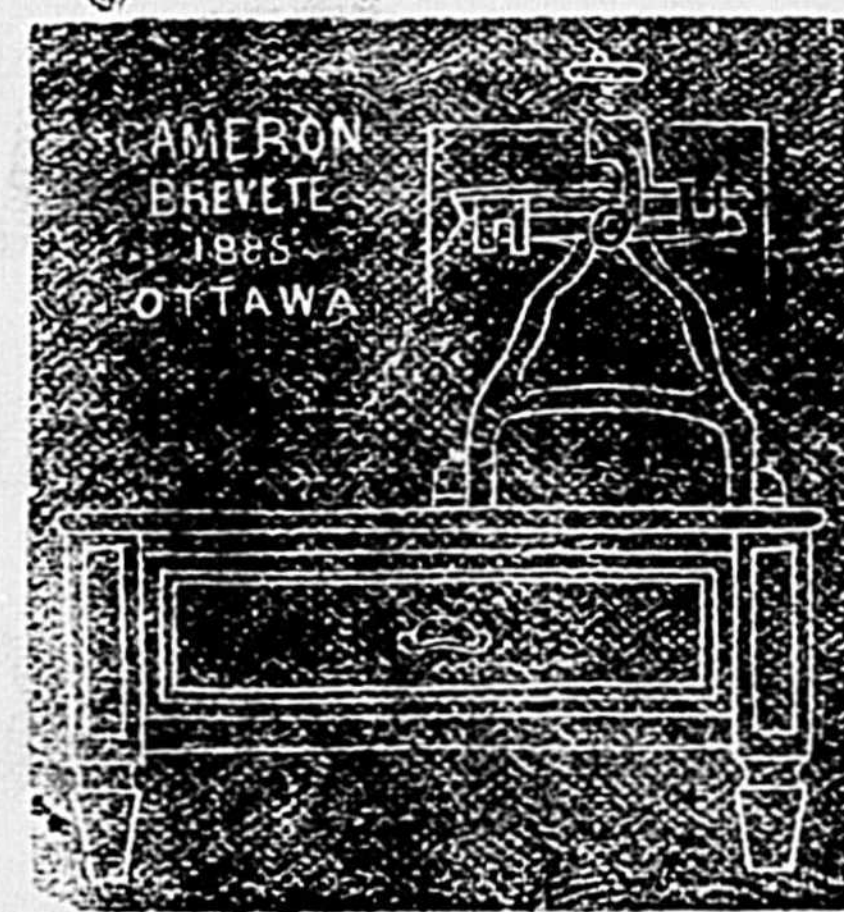
SHEFFIELD, Angleterre.

Manufacturier de Couteaux de poche, couteaux de table, Razoirs, Ciseaux, etc., etc.

Toutes les commandes accompagnées de références ou chèque sur Londres ou Paris, seront exécutées immédiatement

649

FAITES VOS CLICHÉS VOUS-MÊME !!



ANTITYPE

POUR STÉRÉOTYPER

PAR LE

PROCÉDÉ DU PAPIER MACHÉ

C'EST LE MEILLEUR APPAREIL qui ait jamais été OFFERT AU COMMERCE, pour tous les genres de travaux tels qu'Impressions pour chromos de feu, Livres et Régimes, Étiquettes, Entêtes de Journaux, Textes d'Annonces à longs termes, Reproductions de Gravures, etc., etc.

L'appareil peut être mis en opération soit avec l'huile de charbon ou le gaz. On ne dépense pas plus d'une pinte d'huile de charbon pour 10 à 12 heures de coulage.

La machine est tellement simplifiée qu'un enfant de 12 à 15 ans peut la travailler facilement. Grandeur de la machine, 18 x 30.

APPAREIL COMPLET AVEC DES INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES.

Ordres ou demandes d'informations peuvent être adressés aux soussignés, seuls agents

SEPH MOISAN, Rue Lachovroffère, 18, QUÉBEC

P. N. CAMERON, Fils, Rue Hubert, 11, MONTRÉAL

J. & W. REID

Fabriquants de Papiers,

98-100, Rue ST-PAUL,

QUÉBEC.

MOULIN DE PAPIER A LORETTE. Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture sec et goudronné.

MOULIN AU PONT ROUGE.—Pulpe de bois, carton de bois.

MOULIN WOODEND A PORTNEUF.—Carton d'asbeste pour emballer, pulpe de bois, carton carton pour boîtes.

MOULIN A STE-ANNE.—Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.

Marchands de Papier, Papetiers et Papier à Tapisser de toutes sortes

Aussi: — Guenilles, Amarres, Produits Chimiques et Matériel complet pour la manufacture de papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron et Résine.

Le plus haut prix payé pour tout ce qui concerne la fabrication du papier.

ADUIS JOBIN, Statuaire

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON,

QUARTIER MONTCALM,

QUÉBEC

Publications Importantes

NOUS avons le plaisir de recevoir de la Librairie de J. A. Langlais, les livres suivants qui étaient désirés depuis longtemps et nous félicitons M. Langlais d'avoir comblé cette lacune.

Nous voulons surtout mentionner la Semaine Sainte notée, qui est surtout si utile pour les personnes qui veulent suivre les exercices de la grande semaine. Le prix de ce livre relié en pleine toile n'est que de 60 cts chaque vol. ou \$6.00 la douzaine.

Le Paroissien noté, pour les enfants de chœur, contenant toutes les messes et les vêpres sur tous les tons, prix 10 cts. Le Graduel, et le Vespéral, sont certainement les deux livres les mieux imprimés qui soient sortis de l'imprimerie Delisle. La reliure est très forte, et solide. Prix des 2 vols, \$3.50.

L'on trouvera à la même librairie, vin de messe, Cierge Pascal, Encens, de 1ère qualité Bougies, Lampions, Huile d'olive, etc., etc. Messieurs du clergé, et les communautés religieuses sont invités à venir faire leurs achats à cette librairie. Ils seront certains d'être servis avec ponctualité, et à des prix très modérés.

J. A. Langlais,

LIBRAIRE-ÉDITEUR,

177, rue St-Joseph, St-Roch, QUÉBEC.

Québec, 29 Mars 1887

561

L. BROUSSEAU,

Imprimeur et Editeur Propriétaire

— DU —

"COURRIER DU CANADA."

— ET DU —

"JOURNAL DES CAMPAGNES"

No. 9, Rue Buade, Haut-Ville.

QUEBEC.

IMPORTATEUR DE,

CIRE, CIERGE, ETC.

— ET —

Fournisseurs des Fabriques.

Impressions de toutes espèces, telles que:

TETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

CARTES DE VISITE,

RAPPORTS,

CHEQUES, et BILLETS,

PLACARDS, AFFICHES,

DRAFTS, ENVELOPPES,

CATALOGUES, LISTES DE PRIX,

MONOGRAMMES,

CARTES D'AFFAIRES,

PROGRAMMES, CIRCULAIRES,

LETTRES FUNÉRAIRES, Etc, Etc

— 000 —

On exécutera pour avocats:

BLANCS DE SOMMATION,

DEMANDE DE PLAIDOYER,

FIAT,

COMPARUTION,

DECLARATION SUR BILLETS,

DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE,

SUBPCENA,

AFFIDAVIT,

INSCRIPTION

INVENTAIRE DE PRODUCTION.

Pour Notaires:

— 000 —

BLANCS DE BILLETS,

QUITTANCE,

PROCURATION,

TRANSPORT,

CONTRATS DE VENTE,

CONTRATS DE MARIAGE

PROTET,

D'OBLIGATION,

BAUX A LOYER,

SAISIE-ARRÊT APRES,

JUGEMENT,

BREF DE SAISIE-GAGERIE

PROCES-VERBAUX DE SAISIE,

OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES,

MÉMOIRE DE FRAIS, ETC.

Guide Floral

— DE —

VICK.

LE GUIDE FLORAL DE VICK pour 1888 est mieux fait que jamais, et devrait être entre les mains de toute personne qui désire acheter des graines, plantes ou bulbes. Il contient trois planches colorées, des milliers de gravures, et près de 150 pages, où l'on peut se renseigner sur ce que l'on doit acheter, où acheter, sur le plus bas prix pour des marchandises de valeur. Le prix du GUIDE est de 10 cts seulement, y compris un certificat donnant droit à 10 cts de graines en valeur.

JAMES VICK, GRAINETIER,

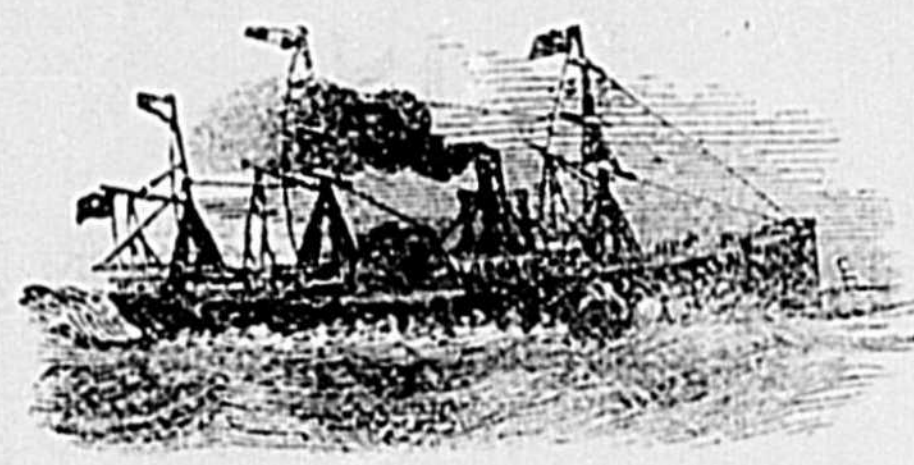
Québec, 12 janvier 1888—3f.

Arbres d'ornementation

M. JOSEPH BOIVIN, de Saint-Ambroise, est déjà connu de nos lecteurs comme un épinieriste jouissant d'une grande réputation. Nous aimons à le signaler au public encore une fois sur le soin particulier qu'il donne à l'entretien des arbres fruitiers et à ceux destinés à orner les devantures des maisons. Il a constamment en mains des rosiers, des pruniers, des pommiers, etc.

M. Boivin invite les personnes qui désirent orner leurs demeures en plantant des arbres de choix à visiter la collection qu'il possède et qu'il vend à des prix extrêmement réduits.

Québec, 12 sept 1887—1m



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Malles

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1887 Arrangements d'Hiver—1888

Les lignes de cette compagnie se composent de 15 vapeurs en fer à double engin suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Table with columns: Vaisseau, Tonnage, Commandants. Lists ships like NUMIDIAN, PARISIAN, SARDINIAN, etc.

Table with columns: Ligne de la Malle de Liverpool, Steamers, De Liverpool à Baltimore, De Baltimore à Liverpool, De Halifax à Liverpool.

LE DEPART D'HALIFAX se fait A DEUX HEURES P. M., ou à l'arrivée des trains de l'Intercolonial venant de l'Ouest.

PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC VIA HALIFAX Cabine.....\$60.00, \$75.00 et \$85.00

Service Liverpool, Queenstown, St-Jean T. N., Baltimore et Halifax

Table with columns: Steamers, De Liverpool à Baltimore, De Baltimore à Liverpool, De Halifax à St-Jean, De St-Jean à Liverpool.

LIGNE DE GLASGOW

Table with columns: De Glasgow, Steamers, De Boston vers le, De Philadelphie vers le.

Les billets sont invariablement payables d'avance. Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Des connaissances sont données à Liverpool et dans les ports du continent pour tous les ports du Canada et des Etats-Unis.

Pour plus amples détails, s'adresser à ALLANS, RAE & Co, Agents.

ELIXIR

Préparée par les SŒURS DE L'HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR

Cet élixir contient (à l'état soluble et assimilable) tous les principes du sang heureusement associés à l'esprit de vin et au célèbre Fer Bravais.

Maintenant en vente Au bureau du "Courrier du Canada."

HISTOIRE DE LA Paroisse du Cap Santé

DE 376 PAGES, Par M. l'abbé F.-X. GATIEN.

Québec, 12 sept 1887—1m



La Véritable Eau de FLORIDE

Murray & Lanman. LE PLUS EXQUIS de tous les Parfums pour la Toilette

Supérieure à «l'Eau de Cologne» par la délicatesse de son arôme et la fraîcheur et permanence de son parfum sur le Mouchoir.

DANS LE BAIN elle rafraîchit le Corps et vivifie le Cerveau.

Se méfier des Contrefaçons.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE.



Les Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins.

L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/4d., 2s. 1/4d., 11s. 2/6d., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé: THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, London Québec, 2 novembre 1881—1 an

CONDITIONS

Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement ÉDITION QUOTIDIENNE

CANADA (Un an.....\$6.00) (5\$ payable d'avance) (Six mois.....\$3.00) (Trois mois.....1.50)

ANGLETERRE.....(Un an.....25s) (Six mois.....12.6) (Trois mois.....6.3)

FRANCE.....(Un an.....60 Francs) (Six mois.....30) (Trois mois.....15)

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous.....50 centins Pour chaque insertion subséquente.....12.5

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centins par ligne pour la première insertion, et de 5 centins pour les insertions subséquentes.

Reclames: 20 cents la ligne. Les annonces, les reclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIÉTAIRE, No. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU Éditeur propriétaire, rue Buade, Haute-Ville, Québec.